



6295/21

(OR. en)

PRESSE 2
PR CO 2

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3785^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 22 février 2021

Président

Josep Borrell

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Questions d'actualité	4
Russie	5
Hong Kong	5
Divers	6
Conclusions	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela	7
– Charte de la Coalition pour des infrastructures résistantes aux catastrophes: approbation par l'UE	7
– Prorogation du mandat de plusieurs représentants spéciaux de l'UE	7

EMPLOI

– Messages clés concernant la recommandation du Conseil sur le chômage de longue durée	7
--	---

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale	8
– Cabo Verde - Facilitation de la délivrance de visas	8
– Parquet européen - Lettre au Parlement européen	8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

–	Conseil de surveillance de la Banque centrale européenne	8
–	Liste des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.....	9
–	Taxation des produits énergétiques et de l'électricité - Pays-Bas	9
–	Dérogation en matière de TVA - Estonie	10
–	Comité mixte UE-Suisse - Position de l'UE	10

AGRICULTURE

–	Dotations en faveur du développement rural pour 2021	10
–	Prorogation des mesures de soutien au secteur vitivinicole en raison de la COVID-19.....	10

PÊCHE

–	Position de l'UE lors des réunions des parties à l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	11
---	--	----

TRANSPORTS

–	Transports internationaux par route: introduction de la version 2 du tachygraphe intelligent.....	11
---	---	----

POLITIQUE COMMERCIALE

–	Accord UE-Thaïlande sur les contingents tarifaires	11
–	UE-Mongolie: accord sur les indications géographiques	12
–	UE-Colombie, Pérou et Équateur: modification de l'accord commercial	12
–	Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni - notifications	12

ENVIRONNEMENT

–	Acte délégué UTCATF.....	13
---	--------------------------	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Questions d'actualité

Le haut représentant Borrell a donné aux ministres des informations sur la situation **au Myanmar/en Birmanie** et sur la réaction de l'UE au coup d'État militaire du 1^{er} février, et le Conseil a adopté des conclusions sur cette question.

Les ministres sont parvenus à un **accord politique sur l'application de sanctions**. Celles-ci visent les militaires birmanes qui sont responsables du coup d'État et leurs intérêts économiques. Il a également été décidé que tout soutien financier direct au titre de l'aide au développement de l'UE en faveur des programmes de réforme mis en place par le gouvernement du pays serait suspendu. Dans le même temps, il a été convenu que l'UE continuerait de soutenir la société civile et fournirait des services de base à la population du Myanmar/de la Birmanie.

[Myanmar/Birmanie: le Conseil adopte des conclusions](#)

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur le rapport du ministre finlandais des affaires étrangères, qui s'est rendu au Soudan et en **Éthiopie** du 7 au 10 février, au nom du haut représentant. Les ministres sont convenus qu'il fallait assurer de toute urgence **un accès humanitaire total et immédiat au Tigré**. Ils se sont également accordés sur la nécessité d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme, de mettre un terme aux violences et discriminations ethniques et de garantir le respect du droit international humanitaire.

Le Conseil a également débattu de la situation en **Iran** et des développements récents et préoccupants intervenus dans le domaine nucléaire. Le Conseil a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'assurer, une fois de plus, la **mise en œuvre intégrale du plan d'action global commun**, en ce qui concerne tant les engagements dans le domaine nucléaire que la levée des sanctions.

Le haut représentant a rendu compte au Conseil du **sommet du G5 Sahel** qui s'est tenu au Tchad le 16 février. Il y a participé par vidéoconférence, ainsi que le président du Conseil européen, Charles Michel.

Le haut représentant a brièvement évoqué la communication conjointe intitulée "**Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional**" et la communication relative au **renforcement de la contribution de l'UE à un multilatéralisme fondé sur des règles**, qui expose les attentes et les ambitions de l'UE en ce qui concerne le système multilatéral.

Enfin, le haut représentant a soulevé la question de la situation en **Biélorussie**, qui s'est encore dégradée. Il a plus particulièrement axé son intervention sur la répression actuellement exercée par les autorités contre les défenseurs des droits de l'homme, la société civile et les journalistes. Il a déclaré que l'UE **envisagerait l'adoption de nouvelles sanctions**. Il a ajouté que l'UE soutiendrait la population biélorusse dans son souhait légitime de démocratie. À cet effet, il a indiqué que l'UE soutiendrait la société civile et sanctionnerait ceux qui privent la population biélorusse de ses droits fondamentaux.

Russie

Le Conseil a tenu un débat approfondi et stratégique sur les relations UE-Russie.

Le sentiment général est que la Russie est **en train de devenir** un État autoritaire et **s'éloigne de l'Europe**. Les ministres ont réaffirmé leur position unie. Ils ont débattu de la manière dont les relations avec la Russie pourraient évoluer dans le cadre des cinq principes directeurs. Ils ont mis particulièrement l'accent sur les points suivants: **faire face** aux violations du droit international et des droits de l'homme, agir contre la désinformation et les cyberattaques et **les combattre**, et **coopérer** avec la Russie sur des questions présentant un intérêt pour l'UE.

Compte tenu des derniers développements intervenus, les ministres **sont convenus** d'élaborer d'autres **mesures restrictives** face aux **graves violations des droits de l'homme** en Russie.

Les ministres sont également convenus d'accroître le soutien apporté à toutes les personnes qui s'emploient à défendre les libertés politiques et civiles dans le pays.

Hong Kong

Le Conseil a été informé de la dégradation de la situation à Hong Kong et est convenu d'un ensemble de **mesures à court et à long terme**. Elles s'ajoutent au premier train de mesures adopté en juillet dernier.

Parmi les mesures immédiates figurent la fourniture d'**un soutien accru à la société civile**, un renforcement de la **coordination avec les partenaires partageant les mêmes valeurs** et une amélioration de la communication avec les autorités chinoises concernées.

Le Conseil a également abordé les incidences de la situation à Hong Kong, qui se dégrade, sur l'ensemble des relations avec la **Chine**.

Divers

Vidéoconférence avec le secrétaire d'État américain Antony Blinken

Le Conseil a procédé, par vidéoconférence, à un échange de vues avec le nouveau secrétaire d'État américain, Antony Blinken, consacré à l'ordre du jour concret de la coopération entre l'UE et les États-Unis concernant les grands enjeux mondiaux et les principales questions en matière de politique étrangère et de sécurité.

Il s'agissait du premier dialogue à haut niveau entre l'UE et la nouvelle administration américaine, un mois après son entrée en fonction. Les discussions ont montré que les parties ont l'intention non seulement de renforcer le partenariat entre l'UE et les États-Unis, mais aussi de jouer **conjointement un rôle de premier plan** au niveau mondial dans la lutte contre la pandémie et dans la gestion de la relance, dans la lutte contre le changement climatique et l'atténuation des effets de ce changement et dans la promotion des valeurs démocratiques.

Le débat a porté sur les possibilités qui s'offrent et les défis qui se posent sur le plan international, notamment en ce qui concerne les relations avec la Chine et la Russie, l'Iran, et la sécurité et la défense.

Conclusions

Le Conseil a adopté des conclusions sur: **le Myanmar/la Birmanie, une relance post-COVID-19 fondée sur les droits de l'homme et les priorités de l'UE en 2021 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme.**

- [Myanmar/Birmanie: le Conseil adopte des conclusions](#)
- [la pandémie de COVID-19: le Conseil adopte des conclusions concernant une relance fondée sur les droits de l'homme](#)
- [les droits de l'homme: le Conseil adopte des conclusions sur les priorités de l'UE en 2021 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Charte de la Coalition pour des infrastructures résistantes aux catastrophes: approbation par l'UE

Le Conseil a approuvé, au nom de l'UE, la charte de la coalition pour des infrastructures résistantes aux catastrophes (CDRI) et a autorisé la Commission à faire part aux coprésidences du conseil de direction de la CDRI de l'approbation de la charte par l'UE et de sa demande de devenir membre de la CDRI.

Prorogation du mandat de plusieurs représentants spéciaux de l'UE

Le Conseil a prorogé le mandat de cinq représentants spéciaux de l'UE pour: les droits de l'homme, le Sahel, l'Asie centrale, le processus de paix au Proche-Orient, ainsi que le Caucase du Sud et la crise en Géorgie.

EMPLOI

Messages clés concernant la recommandation du Conseil sur le chômage de longue durée

Le Conseil a approuvé les messages clés du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale concernant la mise en œuvre de la recommandation du Conseil du 15 février 2016 relative à l'intégration des chômeurs de longue durée. Le Comité de l'emploi a procédé à un troisième examen de la recommandation du Conseil. L'examen a permis d'étudier l'impact de la crise de la COVID-19 sur les chômeurs de longue durée, ainsi que les réponses apportées par les services de l'emploi et les services sociaux pour la fourniture de services intégrés. Les objectifs principaux consistaient à montrer comment les États membres ont relevé les défis auxquels ont été confrontés les chômeurs de longue durée lors des phases initiales de la crise économique et quelles mesures ont été mises en place pour prévenir l'augmentation du chômage de longue durée, ainsi qu'à exposer les voies de relance possibles ([5623/21](#) + [ADD 1](#)).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Le Conseil a approuvé la déclaration liminaire que la commissaire Ylva Johansson doit faire au nom de l'UE et des États membres lors du 14^e congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en mars 2021.

Cabo Verde - Facilitation de la délivrance de visas

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature d'un accord entre l'UE et Cabo Verde modifiant l'accord existant visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour. Il a également décidé de transmettre au Parlement européen pour approbation le projet de décision relative à la conclusion de l'accord en question (doc. [5033/21](#), [5035/21](#) et [5034/21](#)).

Les modifications apportées à l'accord ont pour but de réduire les droits de visa, élargir les catégories de personnes pouvant demander des visas à entrées multiples et simplifier les documents nécessaires pour justifier la finalité du voyage.

Parquet européen - Lettre au Parlement européen

Le Conseil a approuvé le texte d'une lettre répondant aux demandes des présidents des commissions des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) et du contrôle budgétaire (CONT) du Parlement européen d'accéder à tous les documents du Conseil concernant la nomination des procureurs européens pour la Belgique, la Bulgarie et le Portugal.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Conseil de surveillance de la Banque centrale européenne

Le Conseil a nommé M. Frank Elderson vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne pour une durée de cinq ans (doc. 5630/21).

Le vice-président du conseil de surveillance est choisi parmi les membres du directoire de la BCE. M. Elderson a été nommé membre du directoire de la BCE le 10 décembre 2020.

M. Elderson succédera à Yves Mersch, dont le mandat de vice-président du conseil de surveillance a pris fin le 14 décembre 2020.

Liste des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

Le Conseil a adopté des conclusions relatives à la liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales et décidé d'ajouter la Dominique à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs (annexe I des conclusions) et d'en retirer la Barbade (doc. [6329/21](#)).

Les modifications apportées à la liste tiennent compte de la notation publiée récemment par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE (ci-après le "Forum mondial") en ce qui concerne l'échange de renseignements à la demande. Aux fins de la liste, l'UE exige que les pays et territoires soient classés au moins comme "largement conformes" à la norme internationale sur la transparence et l'échange de renseignements à la demande.

La Dominique a été inscrite sur la liste de l'UE car elle a été évaluée comme "partiellement conforme" par le Forum mondial et n'a pas encore réglé ce problème.

La Barbade avait été ajoutée à la liste de l'UE en octobre 2020 après avoir été évaluée comme "partiellement conforme" par le Forum mondial. Elle fait actuellement l'objet d'une évaluation supplémentaire par le Forum mondial. La question figure désormais sur un état des lieux (annexe II des conclusions du Conseil) dans l'attente des résultats de cette évaluation.

Le Conseil a également approuvé plusieurs autres modifications apportées audit état des lieux figurant à l'annexe II des conclusions.

Lire le [communiqué de presse](#)

Taxation des produits énergétiques et de l'électricité - Pays-Bas

Le Conseil a adopté une décision autorisant les Pays-Bas à continuer d'appliquer un taux réduit de taxation à l'électricité fournie aux stations de recharge utilisées directement pour recharger des véhicules électriques, pour autant que les niveaux minimaux de taxation fixés dans la directive 2003/96/CE soient respectés (doc. 5826/21). L'autorisation ne couvre pas les bornes de recharge destinées à l'échange de batteries pour véhicules électriques.

La décision du Conseil s'appliquera jusqu'au 1^{er} janvier 2025, à moins que le Conseil n'adopte des règles générales concernant les avantages fiscaux en faveur de l'électricité fournie aux véhicules électriques qui deviennent applicables avant cette date.

Dérogation en matière de TVA - Estonie

Le Conseil a adopté une décision prorogeant jusqu'au 31 décembre 2024 une dérogation autorisant l'Estonie à octroyer une franchise de TVA aux assujettis dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 40 000 EUR (doc. [5739/21](#)).

Comité mixte UE-Suisse - Position de l'UE

Le Conseil a adopté une décision relative à la position de l'UE au sein du comité mixte UE-Suisse en ce qui concerne la modification du chapitre III et des annexes I et II de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises, ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité (doc. 5657/21 + 5658/21).

AGRICULTURE

Dotations en faveur du développement rural pour 2021

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission déterminant le niveau du soutien de l'UE au développement rural pour l'année 2021. L'objectif de ce règlement délégué est de prendre en compte les décisions prises par les États membres concernant les dotations pour l'année 2021. Le règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen (doc. [5895/21](#) et [5423/21](#) + [ADD 1](#)).

Prorogation des mesures de soutien au secteur vitivinicole en raison de la COVID-19

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission en ce qui concerne la prorogation d'un certain nombre de mesures de soutien au secteur vitivinicole touché par la pandémie de COVID-19. Des mesures temporaires urgentes visant à remédier à la situation dans le secteur vitivinicole ont déjà été prises au moyen de plusieurs règlements. Ceux-ci autorisent temporairement, entre autres, la distillation du vin en cas de crise, l'aide visant à assurer le stockage du vin, l'augmentation de l'aide de l'Union aux programmes de soutien dans le secteur vitivinicole et une flexibilité accrue dans la mise en œuvre de certaines de ces mesures. Malgré ces mesures exceptionnelles, le marché ne s'est pas redressé. Afin de soulager davantage le secteur vitivinicole, il est donc nécessaire de proroger un certain nombre de ces mesures pour la durée de l'exercice 2021.

Le règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen (doc. [5946/21](#) et [5702/21](#)).

PÊCHE**Position de l'UE lors des réunions des parties à l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port**

Le Conseil a adopté une décision concernant la position à prendre, au nom de l'UE, lors des réunions des parties à l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (doc. 5306/21 + ADD 1, [5296/21](#) et [5410/21](#)).

TRANSPORTS**Transports internationaux par route: introduction de la version 2 du tachygraphe intelligent**

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein du groupe d'experts sur l'accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) et au sein du groupe de travail des transports routiers de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (doc. [6048/21](#), 5673/21 et [5700/21](#)).

La position a trait à l'introduction de la deuxième version du tachygraphe intelligent.

Les prochaines réunions de ces organes de la CEE-ONU auront lieu le 22 février 2021 et en octobre 2021.

POLITIQUE COMMERCIALE**Accord UE-Thaïlande sur les contingents tarifaires**

Le Conseil a adopté la décision relative à la signature (doc. [5443/21](#)) de l'accord UE-Thaïlande concernant les modifications des contingents tarifaires de l'UE dans la liste de l'OMC à la suite du Brexit et a décidé de transmettre le projet de décision (doc. [5444/21](#)) relative à la conclusion de cet accord (doc. [5445/21](#)) au Parlement européen pour approbation. Une fois que l'approbation aura été donnée, le Conseil adoptera formellement la décision, puis la Thaïlande sera informée de l'achèvement des procédures internes de l'UE.

UE-Mongolie: accord sur les indications géographiques

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations avec la Mongolie en vue d'un accord sur les indications géographiques.

UE-Colombie, Pérou et Équateur: modification de l'accord commercial

Le Conseil a adopté une décision (doc. [5698/21](#)) relative à la position de l'Union en ce qui concerne la modification d'un appendice de l'accord commercial avec la Colombie, le Pérou et l'Équateur. Cet appendice spécifie les entités de l'administration centrale en Colombie dont les marchés relèvent de l'accord. En 2019, la Colombie a informé l'Union qu'elle avait l'intention de mettre à jour la liste des entités adjudicatrices, étant donné que celle-ci ne comprenait pas six agences créées après la conclusion des négociations relatives à l'accord commercial entre l'UE et la Colombie en 2010. L'Union et la Colombie sont convenues qu'il y avait lieu de mettre à jour la liste des entités adjudicatrices au niveau central en Colombie par l'ajout de ces six agences, conformément au projet de décision (doc. [5699/21](#)).

Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni - notifications

Le Conseil a approuvé la notification faite par l'UE conformément à l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni (doc. 6076/1/21 REV 1).

ENVIRONNEMENT**Acte délégué UTCATF**

Le Conseil a décidé de soulever des objections à l'égard de l'adoption d'un règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2019/1122 en ce qui concerne le fonctionnement du registre de l'Union au regard du règlement (UE) 2018/841 du Parlement européen et du Conseil (règlement UTCATF).

La proposition de règlement délégué a pour objet de modifier le "règlement sur les registres", qui met en œuvre certaines dispositions du règlement UTCATF adopté en 2018. Les dispositions concernent l'enregistrement de la quantité d'émissions et d'absorptions pour chaque catégorie comptable de terres dans chaque État membre et la mise en œuvre des flexibilités prévues dans le règlement UTCATF. Le Conseil a considéré que la proposition d'acte délégué ne respectait pas les pouvoirs délégués à la Commission européenne dans le règlement UTCATF et a donc décidé d'exprimer des objections à son adoption. Cette objection concernait spécifiquement l'article 13, paragraphe 4, relatif aux flexibilités accordées à la Finlande.

À la suite de cette objection, la proposition d'acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE n'entrera pas en vigueur (doc. [6281/21](#) + ADD 1 et [12920/20](#) + [ADD 1](#))
